

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement.
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations.
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
<p>Nom et Prénom : /</p> <p>ou Dénomination (pour les personnes morales) : BREST METROPOLE AMENAGEMENT SPL</p> <p>Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :</p> <p>Adresse : 9 rue Duquesne Commune Brest Code postal 29200</p> <p>Nature des activités : Aménagement et urbanisme</p> <p>Qualification : Société publique locale</p>

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 – Amphibiens <i>Bufo spinosus</i> Crapaud épineux	<p>L'espèce est contactée à proximité de l'aire d'étude du projet et utilise probablement les haies, bois et fourrés en phase terrestre (transit, chasse, refuge). L'espèce peut être rencontrée en transit sur l'aide d'étude.</p> <p>Des haies (29 ml) et leurs lisières (de 522 ml de haies) sont impactées dans le cadre du projet</p>
B2 – Amphibiens <i>Lissotriton helveticus</i> Triton palmé	<p>L'espèce est contactée à proximité de l'aire d'étude du projet et utilise probablement les haies, bois et fourrés en phase terrestre (transit, chasse, refuge). L'espèce peut être rencontrée en transit sur l'aide d'étude.</p> <p>Des haies (29 ml) et leurs lisières (de 522 ml de haies) sont impactées dans le cadre du projet</p>
B3 – Amphibiens <i>Salamandra salamandra</i> Salamandre tachetée	<p>L'espèce est contactée à proximité de l'aire d'étude du projet et utilise probablement les haies, bois et fourrés en phase terrestre (transit, chasse, refuge). L'espèce peut être rencontrée en transit sur l'aide d'étude.</p> <p>Des haies (29 ml) et leurs lisières (de 522 ml de haies) sont impactées dans le cadre du projet</p>
B4 – Reptiles <i>Vipera berus</i> Vipère péliade	<p>L'espèce est notamment contactée au sud de l'aire d'étude du projet et utilise les haies, bois et fourrés comme lieu de transit, de chasse et de thermorégulation.</p> <p>Des haies (29 ml) et leurs lisières (de 522 ml de haies) sont impactées dans le cadre du projet. Un fourré arbustif de 303m² est également concerné par les travaux.</p>
B5 – Reptiles <i>Anguis fragilis</i> Orvet fragile	<p>L'espèce est notamment contactée à l'ouest de l'aire d'étude du projet et utilise les haies, bois et fourrés comme lieu de transit, de chasse et de thermorégulation. Très probables connexions avec la population recensée au centre du secteur Froutven.</p> <p>Des haies (29 ml) et leurs lisières (de 522 ml de haies) sont impactées dans le cadre du projet. Un fourré arbustif de 303m² est également concerné par les travaux.</p>
B6 – Oiseaux <i>Pyrrhula pyrrhula</i> Bouvreuil pivoine	<p>L'espèce utilise les haies arborées et les petits bois comme site de nidification sur l'aire d'étude du projet. L'enjeu contextualisé est moyen au regard des statuts de l'espèce et des effectifs nicheurs (Possiblement 2 à 3 couples sur l'aire d'étude rapprochée.)</p> <p>Des haies (29 ml) sont impactées dans le cadre du projet.</p>

<p>B7 – Oiseaux</p> <p><i>Chloris chloris</i></p> <p>Verdier d'Europe</p>	<p>Possiblement 1 à 2 couples sur l'aire d'étude rapprochée.</p> <p>L'espèce utilise les haies arborées et les petits bois comme site de nidification sur l'aire d'étude du projet.</p> <p>Des haies (29 ml) sont impactées dans le cadre du projet. Un fourré arbustif de 303m² est également concerné par les travaux.</p>
<p>B8 – Oiseaux</p> <p><i>Regulus regulus</i></p> <p>Roitelet huppé</p>	<p>Possiblement 1 couple sur l'aire d'étude rapprochée.</p> <p>L'espèce utilise les haies arborées et les petits bois comme site de nidification sur l'aire d'étude du projet.</p> <p>Des haies (29 ml) sont impactées dans le cadre du projet. Un fourré arbustif de 303m² est également concerné par les travaux.</p>
<p>B9 – Oiseaux</p> <p><i>Linaria cannabina</i></p> <p>Linotte mélodieuse</p>	<p>L'espèce utilise les haies arbustives et les fourrés comme site de nidification sur l'aire d'étude du projet. L'enjeu contextualisé est moyen au regard des statuts de l'espèce et des effectifs nicheurs. (Possiblement 3 à 5 couples sur l'aire d'étude rapprochée)</p> <p>Des haies (29 ml) sont impactées dans le cadre du projet. Un fourré arbustif de 303m² est également concerné par les travaux.</p>
<p>B10 – Oiseaux</p> <p><i>Carduelis carduelis</i></p> <p>Chardonneret élégant</p>	<p>L'espèce utilise les haies arbustives et les fourrés comme site de nidification sur l'aire d'étude du projet. Possiblement 1 à 3 couples sur l'aire d'étude rapprochée.</p> <p>Un fourré arbustif de 303m² est concerné par les travaux.</p>
<p>B11 – Mammifères terrestres</p> <p><i>Sciurus vulgaris</i></p> <p>Ecureuil roux</p>	<p>Sur l'aire d'étude du projet, l'habitat de reproduction de l'Écureuil roux correspond uniquement aux petits bois. L'ensemble des haies sont favorables au transit et l'alimentation de l'espèce.</p> <p>Des haies (29 ml) sont impactées dans le cadre du projet.</p>
<p>B12 – Mammifères terrestres</p> <p><i>Erinaceus europaeus</i></p> <p>Hérisson d'Europe</p>	<p>Sur l'aire d'étude du projet, les habitats du Hérisson d'Europe correspondent à l'ensemble des haies, friches, fourrés, et prairies.</p> <p>Des haies (29 ml) et leurs lisières (de 522 ml de haies) sont impactées dans le cadre du projet. Un fourré arbustif de 303m² est également concerné par les travaux.</p>
<p>B13 – Chiroptères</p> <p><i>Plecotus auritus</i></p> <p>Oreillard roux</p>	<p>L'espèce utilise probablement les arbres à cavité, ainsi que les boisements et bosquets sur l'aire d'étude du projet comme gîte. Les linéaires de haies et les lisières boisées sont favorables à son déplacement et les prairies, les fourrés et les lisières boisées à son activité de chasse.</p> <p>Des haies (29 ml) sont impactées dans le cadre du projet. 4 arbres à cavités sont concernés par des actions de gestion.</p>
<p>B14 – Chiroptères</p> <p><i>Plecotus austriacus</i></p> <p>Oreillard gris</p>	<p>L'espèce peut utiliser les arbres à cavité, ainsi que les boisements et bosquets sur l'aire d'étude du projet comme gîte. Les linéaires de haies et les lisières boisées sont favorables à son déplacement et les prairies, les fourrés et les lisières boisées à son activité de chasse.</p> <p>Des haies (29 ml) sont impactées dans le cadre du projet. 4 arbres à cavités sont concernés par des actions de gestion.</p>
<p>B15 – Chiroptères</p> <p><i>Eptesicus serotinus</i></p> <p>Sérotine commune</p>	<p>L'espèce peut utiliser les arbres à cavité, ainsi que les boisements et bosquets sur l'aire d'étude du projet comme gîte. Les linéaires de haies et les lisières boisées sont favorables à son déplacement et les prairies, les fourrés et les lisières boisées à son activité de chasse.</p> <p>Des haies (29 ml) sont impactées dans le cadre du projet. 4 arbres à cavités sont concernés par des actions de gestion.</p>

<p>B16 – Chiroptères</p> <p><i>Myotis alcathoe</i></p> <p>Murin d'Alcathoé</p>	<p>L'espèce peut utiliser les arbres à cavité, ainsi que les boisements et bosquets sur l'aire d'étude du projet comme gîte Les linéaires de haies et les lisières boisées sont favorables à son déplacement et les prairies, les fourrés et les lisières boisées à son activité de chasse.</p> <p>Des haies (29 ml) sont impactées dans le cadre du projet. 4 arbres à cavités sont concernés par des actions de gestion.</p>
<p>B17 – Chiroptères</p> <p><i>Nyctalus leisleri</i></p> <p>Nactule de Leisler</p>	<p>L'espèce utilise probablement les arbres à cavité, ainsi que les boisements et bosquets sur l'aire d'étude du projet comme gîte. L'espèce se déplace en longeant les haies arborées et multistrates, mais également en traversant les zones de cultures (notamment lors des flux migratoires).</p> <p>Des haies (29 ml) sont impactées dans le cadre du projet. 4 arbres à cavités sont concernés par des actions de gestion.</p>
<p>B18 – Chiroptères</p> <p><i>Pipistrellus kuhlii</i></p> <p>Pipistrelle de Kuhl</p>	<p>L'espèce utilise probablement les arbres à cavité, ainsi que les boisements et bosquets sur l'aire d'étude du projet comme gîte Les linéaires de haies et les lisières boisées sont favorables à son déplacement et les prairies, les fourrés et les lisières boisées à son activité de chasse.</p> <p>Des haies (29 ml) et leurs lisières (de 522 ml de haies) sont impactées dans le cadre du projet. 4 arbres à cavités sont concernés par des actions de gestion.</p>
<p>B19 – Chiroptères</p> <p><i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>Pipistrelle de Nathusius</p>	<p>L'espèce utilise probablement les arbres à cavité, ainsi que les boisements et bosquets sur l'aire d'étude du projet comme gîte Les linéaires de haies et les lisières boisées sont favorables à son déplacement et les prairies, les fourrés et les lisières boisées à son activité de chasse.</p> <p>Des haies (29 ml) et leurs lisières (de 522 ml de haies) sont impactées dans le cadre du projet. 4 arbres à cavités sont concernés par des actions de gestion.</p>
<p>B20 – Chiroptères</p> <p><i>Pipistrellus pipistrellus</i></p> <p>Pipistrelle commune</p>	<p>L'espèce utilise probablement les arbres à cavité, ainsi que les boisements et bosquets sur l'aire d'étude du projet comme gîte Les linéaires de haies et les lisières boisées sont favorables à son déplacement et les prairies, les fourrés et les lisières boisées à son activité de chasse.</p> <p>Des haies (29 ml) et leurs lisières (de 522 ml de haies) sont impactées dans le cadre du projet. 4 arbres à cavités sont concernés par des actions de gestion.</p>
<p>B21 – Chiroptères</p> <p><i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>Barbastelle d'Europe</p>	<p>L'espèce utilise probablement les arbres à cavité, ainsi que les boisements et bosquets sur l'aire d'étude du projet comme gîte Les linéaires de haies et les lisières boisées sont favorables à son déplacement et les prairies, les fourrés et les lisières boisées à son activité de chasse.</p> <p>Des haies (29 ml) et leurs lisières (de 522 ml de haies) sont impactées dans le cadre du projet. 4 arbres à cavités sont concernés par des actions de gestion.</p>
<p>B22 – Chiroptères</p> <p><i>Rhinolophus ferrumequinum</i></p> <p>Grand Rhinolophe</p>	<p>L'espèce utilise uniquement l'aire d'étude du projet comme zone de chasse et de déplacement (haies, fourrés et prairies).</p> <p>Des haies (29 ml) sont impactées dans le cadre du projet.</p>

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un mandat d'aménagement passé par la collectivité Brest métropole à l'aménageur public BMa SPL. Sa portée intercommunale, prévue dans les documents d'urbanisme, vise à améliorer la sécurité d'un secteur urbain en fort développement, à développer la place des mobilités douces et à adapter les infrastructures techniques à l'accueil de nouveaux projets de construction, rendue possible par le zonage du PLUi.

Voir l'ensemble des explications dans le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

- **Crapaud épineux, Triton palmé et Salamandre tachetée**

- | | | |
|--------------------|-------------------------------------|---|
| Destruction | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : Impossible d'écarter un risque de destruction d'individus au moment du terrassement sur les sites d'hivernage |
| Altération | <input type="checkbox"/> | Préciser : |
| Dégradation | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : Le risque de collision avec les véhicules existe déjà. Le redimensionnement des voiries amplifie ce risque car la voie sera plus passante. |

- **Orvet fragile et Vipère péliade**

- | | | |
|--------------------|-------------------------------------|---|
| Destruction | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : Impossible d'écarter un risque de destruction d'individus au moment du terrassement sur les sites d'hivernage. |
| Altération | <input type="checkbox"/> | Préciser : |
| Dégradation | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : Le risque de collision avec les véhicules existe déjà. Néanmoins, avec le redimensionnement des voiries, le risque de collision est amplifié du fait que les espaces de déplacements (lisières) soient contraints voir remplacés par des voies de déplacements doux. |

- **Bouvreuil pivoine et Roitelet huppé**

- | | | |
|--------------------|-------------------------------------|--|
| Destruction | <input type="checkbox"/> | Préciser : |
| Altération | <input type="checkbox"/> | Préciser : |
| Dégradation | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : L'adaptation du calendrier d'intervention permet d'éviter la destruction d'individus ou de couvées. Néanmoins, la destruction de 29 ml de haies multistrates entraîne une dégradation de l'habitat des espèces. |

- **Verdier d'Europe, Linotte mélodieuse et Chardonneret élégant**

- | | | |
|--------------------|-------------------------------------|---|
| Destruction | <input type="checkbox"/> | Préciser : |
| Altération | <input type="checkbox"/> | Préciser : |
| Dégradation | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : L'adaptation du calendrier d'intervention permet d'éviter la destruction d'individus ou de couvées. Néanmoins, la destruction de 29 ml de haies multistrates et de l'entretien plus prononcé des 522 ml de haies qui seront entre deux voies de déplacement entraînent une dégradation de l'habitat des espèces. |

- **Ecureuil roux et Hérisson d'Europe**

- | | | |
|--------------------|-------------------------------------|---|
| Destruction | <input type="checkbox"/> | Préciser : |
| Altération | <input type="checkbox"/> | Préciser : |
| Dégradation | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : Le risque de collision avec les véhicules existe déjà. Le redimensionnement des voiries amplifie ce risque car la voie sera plus passante. |

- **Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius, Murin d'Alcathoée, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Oreillard gris et Oreillard roux (cortège des espèces bocagères ou forestières)**

- | | | |
|--------------------|-------------------------------------|---|
| Destruction | <input type="checkbox"/> | Préciser : |
| Altération | <input type="checkbox"/> | Préciser : |
| Dégradation | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : Malgré la mise en place de mesures visant à réduire l'impact sur les habitats utilisés par les |

chauves-souris, le projet impacte de manière définitive des zones bocagères utilisées comme zones de chasse et de transit pour l'espèce. Les 3 arbres à cavités présents le long des voies des voiries sont évités mais il n'est pas possible d'écarter le risque de dérangement ponctuel lors des actions de gestion. Par ailleurs, l'éclairage en place ne sera pas modifié.

- **Grand Rhinolophe**

Destruction Préciser :

Altération Préciser :

Dégradation Préciser : Malgré la mise en place de mesures visant à réduire l'impact sur les habitats utilisés par les chauves-souris, le projet impacte de manière définitive des zones bocagères utilisées comme zones de chasse et de transit pour l'espèce.
L'éclairage en place ne sera pas modifié.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale mammalogie (bureaux d'études) Préciser : Ecologues spécialisés en ornithologie, batrachologie, herpétologie et

Formation continue en biologie animale mammalogie (bureaux d'études) Préciser : Ecologues spécialisés en ornithologie, batrachologie, herpétologie et
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Entre octobre/novembre 2023 et janvier/février 2024

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **BRETAGNE**

Départements : **FINISTERE**

Cantons : **BREST METROPOLE**

Communes : **GUIPAVAS**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Au regard des enjeux identifiés, un travail de concertation avec le maître d'ouvrage a été mené afin d'appliquer la séquence ERC et de définir les mesures à mettre en place :

- **MR01 : Réduction des emprises du projet sur les secteurs identifiés comme d'intérêt écologique**

Lors de la conception du projet à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les habitats naturels identifiés comme très favorables à l'accueil de la biodiversité ont fait l'objet d'une prise en compte par le maître d'ouvrage dans le choix de l'aménagement des voiries.

Ainsi, le maître d'ouvrage s'est engagé à limiter la destruction de ces milieux en modifiant son tracé vers des milieux identifiés comme moins favorables à l'accueil de la faune (cultures, parcs et jardins, etc.).

- **MR02 : Adaptation du calendrier des travaux aux sensibilités écologiques**

Afin de limiter les effets du chantier sur la faune et la flore, les interventions sensibles seront contraintes et réalisées selon les période de moindre activité des oiseaux nicheurs, des amphibiens et des reptiles.

- **MR03 : Assistance environnementale en phase chantier par un écologue**

L'ingénieur-écologue en charge de l'assistance environnementale et du suivi écologique de chantier interviendra en appui en amont et pendant le chantier.

- **MR05 : Balisage des zones à enjeux écologiques à proximité des aménagements**

Les éléments d'intérêt écologique à proximité immédiate des aménagements de voirie seront identifiés et mis en défens ou a minima

balisés en amont du chantier. Cela concerne les fourrés humides et les fourrés mésophiles, les prairies et pelouses humides, les forêts humides et les forêts mésophiles.

- MR07 : Réduction de la dégradation de la fonctionnalité écologique des habitats et réduction de la mortalité pour la faune par la création de deux passages à faune inférieurs pour les mammifères terrestres et semi-aquatiques

Un redimensionnement de l'ouvrage permettant au ruisseau de traverser la voirie de la rue Alphonse Pénaud et la mise en place d'un écoduc permettront à la petite faune semi-aquatique de traverser la voirie redimensionnée.

- MC01 : Création de haies multistrates et arbustives

141 ml de haies arbustives et 72 ml de haies multistrates seront créées à proximité immédiate du projet.

- MC02: Création d'un fourré sec et mésophile

303 m² de fourrés secs et mésophiles seront créés à proximité immédiate du projet et aux abords des haies de la mesure MC01 afin de favoriser l'effet « bosquet » et « lisière » des haies.

- MC03 : Gestion des lisières de haies

La création et la gestion des lisières de haies seront encadrées de sorte à favoriser l'établissement d'habitats de transit, d'alimentation, de repos et reproduction fonctionnels aux bords des haies. Cette mesure concerne 1740 m² de lisières.

L'ensemble des mesures de compensation et la mesure MR 07 participent au renforcement d'un corridor écologique existant et à la création d'une nouvelle zone de transit entre deux espaces de plus forte naturalité pour la faune.

Voir l'ensemble des explications dans le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA.

Ces mesures feront l'objet d'un plan de gestion qui sera présenté aux services de l'Etat. Les mesures d'entretien ultérieures seront fixées par son annexe, le programme d'entretien.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Un compte-rendu illustré sera rédigé chaque année du suivi et transmis à Brest Métropole ainsi qu'aux services de l'État (DDTM 29).**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Brest
Le 05/07/2023

Votre signature

O. DUIGOU



9 rue Duquesne
CS 23821
29238 BREST CEDEX 2
Tél. 02 98 47 83 00
RCS Brest 834 175 572